



RÉGION NORMANDIE



DISPOSITIF D'APPUI ET DE SOUTIEN À L'ALTERNANCE AUX JEUNES ET ADULTES RECONNUS HANDICAPÉS

Quel est l'objectif :

Les objectifs du dispositif d'appui et de soutien à l'apprentissage et la qualification par l'alternance sont au nombre de quatre :

- conduire la personne vers l'acquisition et/ou le développement de compétences professionnelles dans le cadre de la formation par alternance
- soutenir le jeune ou l'adulte dans son parcours en l'aidant à compenser, dépasser ses difficultés liées à son handicap
- favoriser son employabilité
- faciliter son insertion professionnelle

Qui sont les bénéficiaires :

- Jeunes et Adultes de plus de 30 ans
- bénéficiaires de la loi du 11 février 2005 ou en cours de reconnaissance travailleur handicapé
- signataire d'un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation.

Caractéristiques de l'aide :

L'accompagnement du dispositif d'appui et de soutien à l'apprentissage et alternance est mis en œuvre par ALFEPH (ALternance Formation Emploi des Personnes Handicapées) sur l'ensemble du territoire régional.

Modalités de paiement :

Modalités d'instruction et d'attribution :

Plusieurs prestations sont mobilisables depuis l'information, le conseil, le diagnostic à l'accompagnement du parcours de formation par alternance en complément du CFA ou de l'organisme de formation et de l'employeur.

Contact

ALFEPH (ALTERNANCE FORMATION EMPLOI DES PERSONNES HANDICAPEES)

ATRIUM

115 BOULEVARD DE L'EUROPE

76100 ROUEN

TELEPHONE: 02 35 73 48 49

ANTENNE DE CAEN

320 ALLEE DU VAL RENOUF,

14200 HEROUVILLE-SAINT-CLAIR

TELEPHONE: 02 31 93 64 86